



## COMPTE RENDU DE SEANCE SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an 2023, le 11 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de VALLON SUR GEE s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PARIS Dany, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 3 avril 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/04/2023.

**Présents** : M. PARIS Dany, Maire, Mmes : BOUTTELOUP Sylviane, GARREAU Véronique, LEFEVRE-GIUDICE Laurence, MOSSIAT Stéphanie, SÉRAN Mélanie, MM : BERSON Jean-Pierre, DROUET Dominique, GILLETTE Mickaël, JUSSAUME Damien, NAVEAU Jean-Yves, **Absents excusés ayant donné procuration** : Mme DESLANDES Nadine à M. NAVEAU Jean-Yves, Mme SEPRÉ Nadège à M. PARIS Dany

**Absent** : M. VÉRON Laurent

**A été nommée secrétaire** : M. DROUET Dominique

### Objet(s) des délibérations

#### SOMMAIRE

- NOTIFICATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2023– 2023-013
- SUBVENTION ACCORDEE – 2023-014

#### **2023-013 – NOTIFICATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2023**

Après étude et délibération, à la majorité, le conseil municipal décide de voter les taux suivants pour les taxes directes d'imposition pour l'exercice 2023 :

- ✓ Taxe Foncière Bâti : 41.19 % (augmentation de 1%)
- ✓ Taxe Foncière Non Bâti : 42.29 % (pas d'augmentation)
- ✓ Taxe d'Habitation : 19,32 % (augmentation de 0,75 %)

#### **2023-014 – SUBVENTION ACCORDEE**

Après étude et délibération, à la majorité, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de **200 €** (deux cents euros) à la nouvelle association de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques Vallon sur Gée – Maigné.

Séance Levée à 21h50.